

Néonicotinoïdes : face à l'« absence d'alternative », les députés votent le retour de l'insecticide

Le Monde avec AFP

En raison de la prolifération d'un puceron vert vecteur de la maladie qui affaiblit les plantes, les betteraves issues de semences non enrobées d'insecticide sont atteintes de « jaunisse ».

Tous les députés sont « contre » les insecticides tueurs d'abeilles mais entre « souveraineté » agroalimentaire et défense de la biodiversité et des promesses environnementales, l'Assemblée nationale a finalement voté dans la nuit de lundi 5 à mardi 6 octobre la disposition-clé du projet de loi permettant la réintroduction temporaire des néonicotinoïdes pour sauver la filière betterave.

Le vote solennel sur l'ensemble du projet de loi aura lieu mardi, après les questions au gouvernement. « *C'est un texte difficile, important, qui ne veut pas opposer économie et écologie, selon le ministre de l'agriculture, Julien Denormandie. La question est celle de notre souveraineté.* »

Jaunisse des betteraves

En raison de la prolifération d'un puceron vert vecteur de la maladie qui affaiblit les plantes dans de nombreuses régions, les betteraves issues de semences non enrobées d'insecticide sont atteintes de « jaunisse ».

La réintroduction de semences enrobées avec des néonicotinoïdes doit permettre de protéger les rendements sucriers. Le hic est que ce type de pesticide, réputé tueurs d'abeilles, a été interdit en 2018. Et voilà le gouvernement obligé de rétropédaler, en s'appuyant sur le règlement européen sur les phytosanitaires permettant de déroger à l'interdiction, potentiellement jusqu'en 2023.

De La France insoumise au Rassemblement national, « on est tous contre » ces insecticides tueurs d'abeilles, a convenu le ministre Julien Denormandie. Mais « *aujourd'hui il n'existe pas d'alternative* » chimique ou agronomique suffisamment efficace, a relevé M. Denormandie.

La filière sucrière menacée

La baisse des rendements induite menace la pérennité de la filière sucrière française, qui emploie 46 000 personnes, dont une bonne partie dans des usines de transformation, estime la profession. Or, pour le gouvernement, « *tuer une filière française pour importer des sucres polonais, allemands ou belges* » n'est pas une option.

« *On est bien embêté avec votre texte* », a relevé Thierry Benoit (UDI). « *La France n'a pas la maturité d'organiser la transition écologique (...). J'aimerais que M^{me} Pompili qui nous a vendu l'idée [de l'interdiction des néonicotinoïdes] il y a quatre ans soit au banc de l'Assemblée aujourd'hui* », a-t-il déploré. « *Il ne faut pas être dans le dogme et faire en sorte*

que la France reste un grand pays agriculteur », a souligné Christian Jacob, chef de file des députés LR qui soutiennent le texte du gouvernement.

A l'inverse, la gauche a présenté un front uni contre la mesure. Le patron du groupe LFI, Jean-Luc Mélenchon, a défendu en vain une motion de rejet préalable du projet de loi, jugeant qu'« *une faute va se commettre* » et promettant une action devant la Cour de justice de la République. « *Nous allons décider quelque chose de dangereux pour nos semblables, pour nos enfants, nos petits-enfants* » et demain d'autres dérogations seront demandées, a-t-il pronostiqué, en estimant en outre que « *la betterave française est malade du libre-échange* » davantage que des pucerons.

« Régression »

Député du Parti socialiste de Meurthe-et-Moselle, Dominique Potier a réclamé un plan B pour la filière betterave « *pour une transition économique, sociale et écologique* ».

Emmené par l'ex-ministre de l'environnement Delphine Batho, le groupe Ecologie, démocratie et solidarité (EDS) a fustigé la « *régression* » et le « *renoncement* » de la position gouvernementale. En défendant pied à pied les amendements hostiles au projet, les opposants au texte ont étiré l'examen du texte et les députés ont voté après 1 heure du matin l'article 1^{er}, amendé à la marge, qui ouvre la voie aux dérogations. Les débats se sont achevés vers 2 h 15.

Cet article-clé prévoit en outre la création d'un conseil de surveillance et l'interdiction, sur des parcelles où sont utilisés des néonicotinoïdes, d'implanter des cultures attirant les abeilles afin de ne pas les exposer. Ces deux mesures ont été introduites en commission par le groupe La République en marche, soucieux de « *verdir* » un texte qui tombe au plus mauvais moment pour la majorité désireuse d'engager un virage écologique symbolisé par la convention citoyenne pour le climat.

Le projet, critiqué par les pro-environnement qui ont multiplié happenings près du Palais-Bourbon et tribunes, ne fera d'ailleurs pas le plein des votes de « *marcheurs* ».

Certains d'entre eux, comme Jean-Charles Colas-Roy, Yves Daniel ou Sandrine Le Feur, ont annoncé publiquement leur opposition au texte.

Les députés ont précisé que les dérogations permises visent explicitement les betteraves sucrières en votant le second article du projet de loi. Le gouvernement l'avait promis mais ne voulait pas l'inscrire dans le texte par crainte d'une censure du Conseil constitutionnel.